



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le jeudi 06 février à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 31 janvier 2025
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de publication : 12 février 2025
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAU-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSÉS :

M. Grégory RENDE, M. Julien RELAUX, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

M. Grégory RENDE a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
 M. Julien RELAUX a donné pouvoir à M. Alexis ARRAS,
 Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Pascal DAGES,
 M. Guillaume SEGUIER a donné pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,
 M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
 Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
 M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ,
 M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIES A DESTINATION DES HABITANTS DE DAX

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29

VU la manifestation d'intérêt spontanée de la société Ecodigo auprès de la ville de Dax, proposant la mise en place d'un achat groupé, à destination des habitants de Dax, sur la

fourniture d'énergies.

CONSIDÉRANT l'attente importante des Dacquois sur un accompagnement des pouvoirs publics pour leur faciliter l'accès à des tarifs négociés et plus avantageux en matière de fourniture d'énergies,

CONSIDÉRANT qu'avant de donner éventuellement suite à la proposition de la société Ecodigo, la ville de Dax souhaite lancer un appel à manifestation d'intérêt concurrent afin de sélectionner le meilleur opérateur pour la mise en place de cet achat groupé d'énergies.

SUR PROPOSITION DE M. DUBOIS Julien, Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE la mise en place d'un d'achat groupé de fourniture d'énergies à destination des habitants de Dax.

APPROUVE le lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt Concurrent afin de sélectionner le meilleur opérateur du secteur pour mettre en place et proposer cet achat groupé d'énergies aux habitants de Dax.

PRÉCISE que la mise à disposition des salles pour la tenue des permanences ainsi que la participation de la Ville en terme de communication pour faire connaître le dispositif seront entièrement gratuits pour l'opérateur retenu,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

**Secrétaire de séance,
Alexis ARRAS**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »